



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le **mercredi 13 mai 2026**, le Conseil d'Administration s'est réuni en partie en présentiel et en partie en visioconférence, à 10h00, sous la présidence de Mme Bernadette GUET, doyenne, puis à partir de 10h10 sous la présidence de Mme Aïcha BASSAL, Présidente du Conseil d'Administration élue.

Etaient présents :

Elus représentant l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) : Mme BASSAL, Présidente du Conseil d'Administration, Mme BIR, M. JOUIN, Mme BURGAUD, Mme BOURGEOIS, Mme DOUSSET,

Personnalités qualifiées : Mme SALIMY, M. BORÉ, Mme GUET, Mme GANDON-TOURNEUX, Représentant d'une association pour l'insertion : M. GENDRON

Membre désigné par la CAF : M. DEPLANQUE

Représentant des locataires : M. BERTIN (INDECOSA CGT), Mme LE CORRE (CLCV), M. PELÉ (CGL), M. BARDY (CSF), Mme CONAN (CNL),

Représentants du personnel : Mme LE MOINE, M. GAUTRON, M. PAYET, M. BENZEKRI,

Membres à voix consultative : M. PORTEAU, représentant du Préfet de Loire-Atlantique, M. PATAY, Directeur Général.

Participait en visioconférence :

Personnalité qualifiée : Mme COUSSINET-NDIAYE

Étaient représentés :

Elus représentant l'EPCI : M. BOUTHOLEAU (pouvoir à Mme BASSAL), Mme BLUMENTAL (pouvoir à Mme BIR),

Personnalités qualifiées : Mme HAKEM (pouvoir à Mme BASSAL), Mme DAVID-LECOURT (pouvoir à M. BORÉ).

Absents excusés : M. BESSEYRE, M. AUCANT, M. GUILLOU,

Assistaient à la séance :

Mme BOIDIN-LAHLLOU, Directrice Générale Adjointe Proximité et Clientèle,

Mme RENAUD-MARTIN, Directrice Générale Adjointe Habitat et Patrimoine,

M. ALBERT, Directeur Général Adjoint RSE et Communication,

M. GUILBAUD, Directeur des Ressources Juridiques et du Secrétariat Général,

Mme LABYT, Maîtrise qualifiée Juridique et Gouvernance.

Conseil d'Administration

du 13 mai 2026

Délibération n° 03/26

Objet : ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que :

I – Contexte

Les articles L421-8 et R421-12 du Code de la construction et de l'habitation disposent que :

- L'article L421-8 : « *Le conseil d'administration élit en son sein un bureau auquel il peut donner délégation dans certaines matières. Le bureau est présidé par le président du conseil d'administration* »
- L'article R421-12 : « *Le bureau de l'office comprend, outre le président du conseil d'administration, président de droit, entre quatre et six membres, dont au moins un représentant des locataires, qui sont élus par le conseil d'administration au scrutin majoritaire. Ces membres ne peuvent être élus au premier tour de scrutin s'ils n'ont pas réuni la majorité absolue des voix des membres du conseil ayant voix délibérative. En cas de partage égal des voix, celle du président du conseil d'administration est prépondérante. Le bureau est élu après chaque renouvellement du conseil d'administration dans les conditions prévues aux I à IV de l'article R.421-8* »

II – Argumentaire

Il y a lieu de procéder à l'élection des six (6) membres du Bureau, dont un représentant des locataires.

Les candidats sont les suivants :

- Mme Aïcha BASSAL
- Mme Cécile BIR
- M. Christophe JOUIN
- Mme Cécilia BURGAUD
- Mme Cécilia BLUMENTAL
- Mme Fari SALIMY
- M. Lucien BERTIN, représentant des locataires.

La Présidente soumet alors ces candidatures au vote des Administrateurs.

III – Conclusions

- . Vu les articles L421-8 et R421-12 du Code de la construction et de l'habitation,
- . Vu l'exposé qui précède.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AYANT DÉLIBÉRÉ

Approuve,

- la composition du Bureau ainsi qu'il suit :

- Mme Aïcha BASSAL, Présidente de droit du Bureau,
- Mme Cécile BIR
- M. Christophe JOUIN
- Mme Cécilia BURGAUD
- Mme Cécilia BLUMENTAL
- Mme Fari SALIMY
- M. Lucien BERTIN, représentant des locataires.

Cette délibération est adoptée à la majorité des personnes présentes et représentées :

- 1 abstention : Mme DOUSSET

- 25 voix pour.

Le 13 mai 2026



La Présidente du Conseil d'Administration
Aïcha BASSAL